

**Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement:
«Décontamination des anciens terrains des Services industriels de Genève».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 7 novembre 2006, dans le rapport M-525 A))

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de rédiger une note de synthèse vulgarisée rendant le contenu du rapport définitif accessible à toute personne intéressée et, notamment, aux habitantes et habitants de la ville de Genève et du canton;
- de présenter au Conseil municipal:
 - a) les conclusions dudit rapport,
 - b) le type d'intervention prévu pour assainir le site en fonction des projets d'aménagement,
 - b) la répartition des coûts de décontamination.